

# L'alternance sous contrat de travail en Auvergne-Rhône-Alpes



**DIRECCTE** *Auvergne-Rhône-Alpes*  
Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence,  
de la Consommation, du Travail et de l'Emploi

Justine Durand  
Service étude, statistique, évaluation



# Présentation des dispositifs

(avant réforme de 2018)

## Contrats d'apprentissage

- Formation initiale
- Jeunes de 16 à 25 ans (dérogations possibles)
- Obtention d'un diplôme d'état ou titre à finalité professionnelle inscrit au RNCP
- Ouvert aux entreprises du secteur privé et du secteur public non industriel et commercial

## Contrat de professionnalisation

- Formation professionnelle
- Jeunes de 16 à 25 ans, demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus, allocataires de minima sociaux
- Obtention d'un diplôme ou titre professionnel enregistré au RNCP, d'un CQP ou d'une qualification reconnue dans les classifications d'une convention collective nationale
- Ouvert aux entreprises assujetties au financement de la formation professionnelle continue (hors Etat, collectivités territoriales et établissements publics administratifs)

# Sommaire

- I. Caractéristiques des contrats en alternance
  - Les contrats d'apprentissage
  - Les contrats de professionnalisation
  
- II. Les employeurs ayant recours à l'alternance
  - De manière générale
  - Le cas des entreprises multi-recours
  
- III. Cartographie de l'offre de formation en alternance



# **Caractéristiques des contrats en alternance**

# Les contrats d'apprentissage

## Quelles évolutions ?



35 800 contrats en 2018  
(dont 4,2 % dans le secteur public)

Par rapport à 2017 :

- ↗ de 4,4 %
- la part des contrats du secteur public recule de 0,6 point

Hausse de 48,7 % depuis 2000

# Les contrats d'apprentissage

## Quels bénéficiaires ?

- Minorité de femmes : 31 % des bénéficiaires
- Très jeunes : 78 % ont 20 ans ou moins, dont la moitié sont mineurs
- 60 % étaient en scolarité avant leur contrat et 28 % étaient déjà en apprentissage
- Peu ou pas diplômés :

Niveau de diplôme ou titre le plus élevé obtenu à l'entrée	
Niveau bac +2 et plus	16 %
Niveau bac	27 %
Niveau CAP-BEP	23 %
Aucun diplôme ni titre professionnel	32 %

# Les contrats d'apprentissage

## Quels contrats?

- Près des 2/3 des contrats signés pour 2 années scolaires
- 45 % des bénéficiaires préparent un CAP-BEP (mais cette part recule au profit des formations de niveau bac +2 et plus)
- Spécialités de formation :

<b>Spécialités de formation</b>	<b>2016</b>
Domaine de la production	62 %
<i>Dont : Transformations agro-alimentaires, alimentation, cuisine</i>	17 %
<i>Bâtiment</i>	7 %
<i>Mécanique, électricité, électronique</i>	16 %
Domaine des services	36 %
<i>Dont : Commerce, vente</i>	11 %
<i>Accueil, hôtellerie, tourisme</i>	4 %
<i>Coiffure, esthétique</i>	5 %

# Les contrats d'apprentissage

## Quels employeurs?

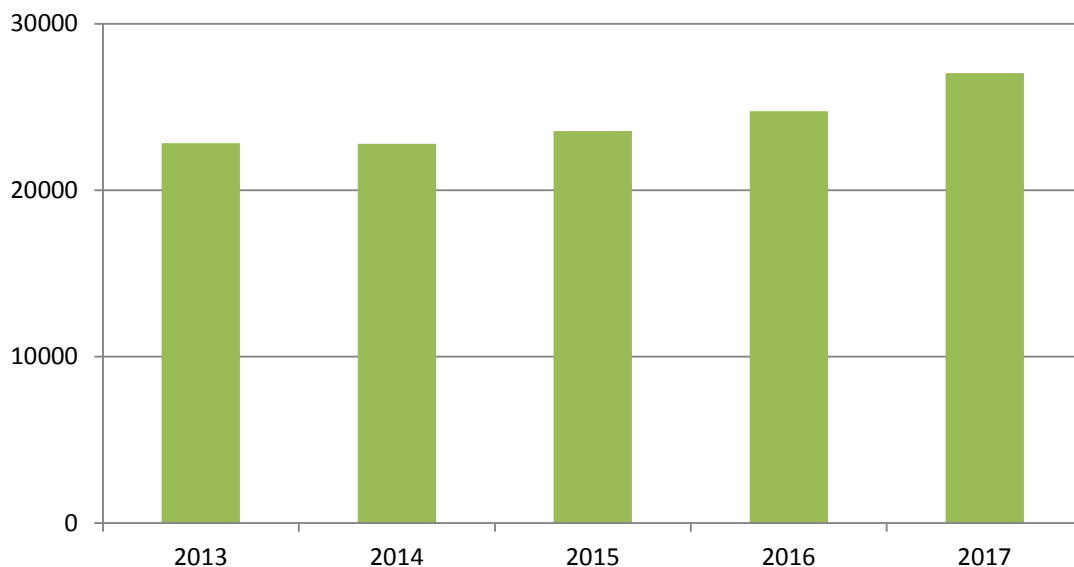
- Plus de la moitié des contrats sont signés par des établissements de moins de 10 salariés
- Les établissements de 250 salariés et + représentent 3 % des employeurs ayant eu recours à l'apprentissage mais signent 10 % des contrats
- Les secteurs d'activité :



# Les contrats de professionnalisation

## Quelles évolutions récentes ?

Embauches en contrat de professionnalisation



27 000 contrats en 2017

+9,3 % par rapport à 2016

+18 % par rapport à 2013

# Les contrats de professionnalisation

## Quels bénéficiaires ?

- 45 % de femmes et 55 % d'hommes
- 46 % ont entre 21 et 25 ans, 23 % ont 26 ans et plus
- 40 % sont en scolarité avant leur entrée, 26 % en recherche d'emploi et 13 % salariés
- Déjà diplômés : 49 % ont un niveau bac +2 et plus à leur entrée et 32 % un niveau bac

# Les contrats de professionnalisation

## Quels contrats?

- 95 % de CDD
- Près des 2/3 des contrats sont signés pour une durée de 6 à 12 mois
- Les 3/4 préparent une certification enregistrée au RNCP autre qu'un CQP
- Spécialités de formation :

Spécialité de la formation	2016
Domaine de la production	21 %
Domaine des services	74 %
Dont : Commerce, vente	27 %
Communication et information	10 %
Services aux personnes	9 %
Autres	3 %

# Les contrats de professionnalisation

## Quels employeurs?

- Les contrats sont signés par des établissements de toutes tailles
- Les secteurs d'activité :

# Contrat d'apprentissage VS Contrat de professionnalisation

## Contrat d'apprentissage

- Bénéficiaires jeunes
- Plus orienté industrie/artisanat
- Peu diplômés et le niveau de diplôme le plus préparé est le BEP-CAP
- Augmentation des entrées en apprentissage pour des formations de niveau au moins équivalent au bac

## Contrat de professionnalisation

- Bénéficiaires plus âgés
- Plutôt orienté services / commerce
- Déjà bien diplômés
- Les bénéficiaires préparent pour les  $\frac{3}{4}$  un diplôme ou titre professionnel reconnu par l'Etat autre qu'un CQP et les salariés ou demandeurs d'emploi sont minoritaires



# **Les employeurs ayant recours à l'alternance**

# Les établissements de la région : quel recours à l'alternance?

	Etablissements ayant eu recours à l'alternance				Etablissements n'ayant pas eu recours à l'alternance
	Uniquement aux contrats d'apprentissage	Uniquement aux contrats de professionnalisation	Aux deux types de contrats	Ensemble	
Agriculture	6%	0%	0%	6%	94%
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	34%	2%	4%	40%	60%
Cokéfaction et raffinage	5%	5%	5%	15%	85%
Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines	13%	8%	14%	34%	66%
Fabrication de matériels de transport	15%	6%	14%	36%	64%
Fabrication d'autres produits industriels	9%	4%	4%	17%	83%
Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	3%	2%	3%	8%	92%
Construction	12%	1%	2%	15%	85%
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	7%	4%	2%	13%	87%
Transports et entreposage	3%	5%	2%	10%	90%
Hébergement et restauration	10%	2%	1%	12%	88%
Information et communication	3%	5%	2%	9%	91%
Activités financières et d'assurance	3%	4%	1%	8%	92%
Activités immobilières	1%	1%	0%	2%	98%
Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien	3%	3%	1%	6%	94%
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	1%	1%	0%	3%	97%
Autres activités de services	5%	2%	1%	7%	93%
<b>Total tous secteurs</b>	<b>5%</b>	<b>2%</b>	<b>1%</b>	<b>9%</b>	<b>91%</b>

# Les établissements ayant recours à l'alternance

Utilisation des contrats en alternance, période 2013-2016 :

	Part en nombre d'établissements	Part en nombre de contrats
Apprentissage exclusivement	61 %	42 %
Contrat pro exclusivement	25 %	20 %
Les deux types de contrats	14 %	38 %
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

## **Des spécificités liées à la taille de l'établissement...**

- ⇒ Les établissements ayant recours aux deux types de contrats sont en moyenne de taille plus importante (63 salariés contre 22 pour l'ensemble des établissements ayant eu recours à l'alternance)
- ⇒ Les établissements ayant uniquement recours à l'apprentissage sont ceux de plus petite taille : 14 salariés en moyenne; et près de 80 % d'entre eux ont moins de 10 salariés





# Les établissements ayant recours à l'alternance

## ... et à son secteur d'activité

- ⇒ Les établissements ayant recours à tous les types de contrats : commerce
- ⇒ Les établissements ayant recours aux deux types de contrats : plus fréquent qu'en moyenne parmi les établissements industriels
- ⇒ Les établissements ayant uniquement recours à l'apprentissage : la construction, l'hébergement-restauration, la fabrication de denrées alimentaires , l'agriculture
- ⇒ Les établissements utilisant exclusivement les contrats de professionnalisation : secteur de l'information et communication et celui des activités financières et d'assurances

# Les établissements multi-recours

- 14 % des établissements ayant eu recours à l'alternance entre 2013 et 2016. En nombre de contrats cela représente 38 %
- Quelles sont les spécialités de formation sur lesquelles le recours est le plus indifférencié ?

## Répartition des établissements selon leur recours aux contrats en alternance par spécialité de formation

Spécialité de formation (NSF)	exclusivement des contrats d'apprentissage	exclusivement des contrats de professionnalisation	les deux types de contrats	Total
<b>Domaine technico-professionnels de la production</b>				
Spécialités pluri-technologiques de production	44	28	28	100
Agriculture, pêche, forêt et espaces verts	49	17	34	100
Transformations	49	18	33	100
Génie civil, construction et bois	29	17	53	100
Matériaux souples	43	23	34	100
Mécanique, électricité, électronique	51	8	42	100
<b>Domaines technico-professionnels des services</b>				
Spécialités plurivalentes des services	62	37	1	100
Echanges et gestion	9	35	55	100
Communication et information	15	55	29	100
Services aux personnes	27	11	62	100
Services à la collectivité	42	43	15	100

# Les établissements multi-recours

- Spécialité de formation et niveau de diplôme :
  - ⇒ Recrutement plus « spécialisé »
  - ⇒ Excepté :
    - Pour les établissements ayant embauché un alternant se formant aux échanges et gestion et détenant un bac + 2
    - parmi les entreprises ayant embauché un alternant se formant aux services aux personnes et ayant un diplôme de niveau CAP-BEP

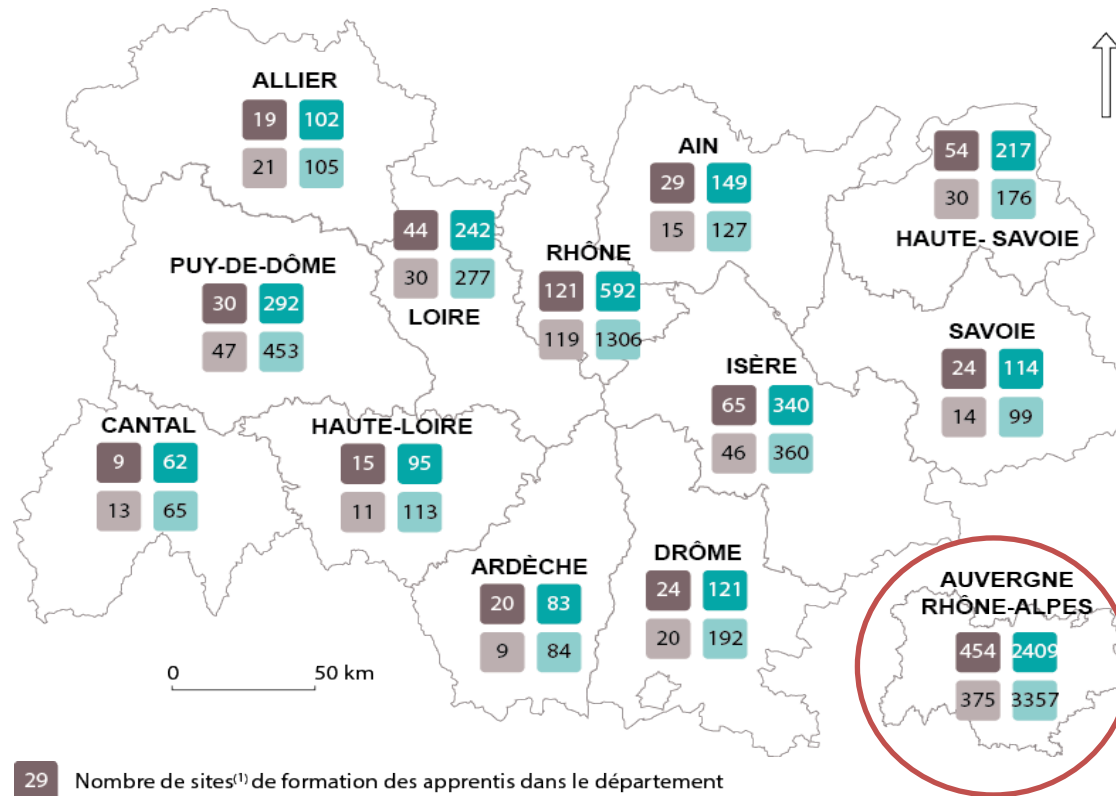
=> Il existe des habitudes de recrutement liées aux profils des personnes recrutées, en plus de celles liées au secteur d'activité ou à la taille des entreprises. Peut dépendre aussi de l'offre de formation disponible



# **Cartographie de l'offre de formation en alternance**

# Cartographie de l'offre de formation

## Les sites et sections de formation dans la région

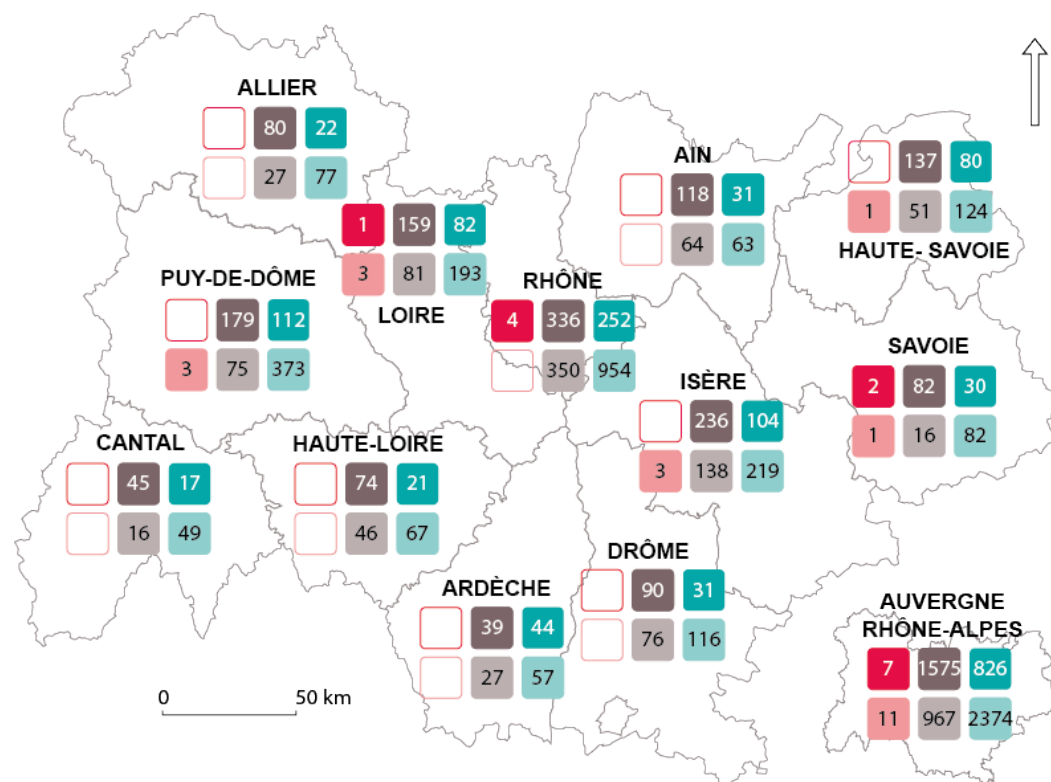


- 29 Nombre de sites<sup>(1)</sup> de formation des apprentis dans le département
- 149 Nombre de sections de formation ouvertes<sup>(2)</sup> à l'apprentissage dans le département
- 15 Nombre de sites<sup>(3)</sup> de formation en contrat de professionnalisation dans le département
- 127 Nombre de sections de formation ouvertes<sup>(2)</sup> au contrat de professionnalisation dans le département

784 certifications distinctes pour l'apprentissage et 992 pour les contrats de professionnalisation

# Cartographie de l'offre de formation en alternance

## Les spécialités de formation proposées en alternance



Nombre de sections de formation ouvertes<sup>(1)</sup> à l'apprentissage / au contrat de professionnalisation dans le département :

**0** / **0** dans le domaine disciplinaire<sup>(2)</sup>

**118** / **64** dans les domaines technico-professionnels de la production<sup>(3)</sup>

**31** / **63** dans les domaines technico-professionnels des services<sup>(4)</sup>

# Conclusion

- Même s'ils peuvent toucher un public commun et coexister dans certaines situations, les deux dispositifs présentent des spécificités liées au profil des bénéficiaires, au secteur d'activité de l'établissement ou encore à l'offre de formation présente sur le territoire
- Modification du paysage de l'apprentissage à venir avec la loi « Liberté de choisir son avenir professionnel » promulguée en septembre 2018.

# Merci de votre attention

Etude disponible sur:

<http://www.auvergne-rhone-alpes.direccte.gouv.fr>

Rubrique:

Etudes et Statistiques - Les publications du SESE